

**Interligues VRC Classe Marblehead
Samedi 12 et Dimanche 13/10/2019
Plan d'eau de la Grande Prairie
V Angoulême Charente
Grade 4**

AVIS DE COURSE

La mention [DP] dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV), incluant l'annexe E
- 1.3 les règlements fédéraux,
- 1.4 le système de course HMS en vigueur,
- 1.5 le cas échéant, l'addendum Q
- 1.6 le cas échéant, le SYRNIN.
- 1.7 Règles modifiées :
- 1.7.1 La RCV E.2.1(b) est supprimée
- 1.7.2 La RCV E.8G1.3 est modifiée comme suit dans les instructions de course : «Quand le numéro de voile est dans la fourchette « 00 » à « 09 », l'initiale « 0 » pourra être supprimée et le chiffre restant devra être positionné de façon à laisser un espace pour à la fois un préfixe et un suffixe».

2. PUBLICITE [DP]

Les bateaux doivent arborer la publicité choisie et fournie par l'AO.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte aux voiliers VRC de la classe M (Marblehead).
- 3.2 Les concurrents admissibles - membres de l'association de classe - peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à **CVAC, Plan d'eau de la Grande Prairie, 16710 Saint Yrieix** ou par mail à **voile.angouleme@fcol16.org** (avec copie à bardillon.vl@gmail.com svp) au plus tard le **vendredi 04/10/2019**.
- 3.3 Les concurrents possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité du bateau validé par le responsable national de la jauge.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont de 14€.

5. REPARTITION DES FLOTTES

La répartition des flottes de la première course sera affichée à **9h45**.

6. PROGRAMME

- 6.1 Confirmation d'inscription :
Samedi 12/10/2019 de 8h30 à 9h30

6.2 Identification du matériel utilisé pendant l'épreuve et contrôle :
Sans objet.

6.3 Jours de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Flottes /Courses du jour
12/10/2019	10h00	de 10h à 17h00 flottes à suivre
13/10/2019	10h00	de 10h à 16h30 flottes à suivre

6.4 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après **16h15**.

7. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront :

- disponibles à la confirmation des inscriptions et affichées selon, la prescription fédérale.
- disponibles en version électronique à l'adresse suivante :
<http://www.fcol16.org/fr/rubrique-3192-les-regates.html>

8. SYSTEME DE PENALITE

Sans objet

9. CLASSEMENT

9.1 2 courses devront être validées pour valider la compétition.

9.2 Courses retirées

Quand le total des points est calculé pour chaque bateau, ses plus mauvais résultats seront retirés comme suit :

A partir de 4 courses validées 1 retiré

A partir de 8 courses validées 2 retirés

A partir de 16 courses validées 3 retirés

Et ainsi de suite pour chaque tranche de 8 courses supplémentaires validées

10. RADIO [DP]

Les concurrents doivent s'assurer que leur matériel de radiocommande est conforme aux règles édictées par l'Administration.

11. PRIX

Des prix seront distribués aux vainqueurs

2. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

CVAC, Plan d'eau de la Grande Prairie, 16710 Saint Yrieix

Tel : 05 45 68 42 46 – Mail : voile.angouleme@fcol16.org